

Zeitschrift:	Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber:	Suisse magazine
Band:	- (2002)
Heft:	153-154
Rubrik:	Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants de

Affaires étrangères

■ La Chambre basse irlandaise a ratifié les accords bilatéraux Suisse-UE.

Défense, protection de la population

■ Une enquête sera menée au printemps dans 5 écoles de recrues pour déterminer les raisons du nombre croissant de jeunes qui jettent l'éponge avant la fin de l'instruction militaire. La grande majorité des licenciements sont liés à des motifs d'ordre médical, essentiellement psychiatrique.

Partis

■ L'Assemblée des délégués du parti socialiste réunie à Winterthur veut supprimer l'armée de milice. Par 153 voix contre 18, les délégués ont accepté une thèse qui prévoit que les soldats contractuels accomplissent leur service d'une traite entre leur 20^e et leur 25^e anniversaire et retournent ensuite à la vie civile. Ce modèle de volontariat reposera sur 15 000 militaires et 45 000 réservistes. Les participants ont approuvé à l'unanimité l'adhésion à l'ONU et la réduction du temps de travail.

Seconde Guerre mondiale

■ Rapport Bergier. Dix nouvelles études historiques sont publiées. Les historiens ont enquêté non seulement sur les fonds en déshérence, mais également sur des thèmes annexes, tout aussi brûlants de la même période. Les banques ont été trop légalistes; après 1945, elles ont refusé de restituer les avoirs en déshérence en invoquant les mêmes principes "secret bancaire-droit de la propriété" qui avant-guerre devaient protéger les propriétaires de ces mêmes

fonds. Les nazis exigeaient de tous les Allemands et Autrichiens qu'ils rapatrient leurs fonds de l'étranger, et même qu'ils les remettent à l'État. Confrontées à de tels ordres, signés sous la contrainte, les banques ont bien été obligées de s'exécuter. Après la chute du nazisme, les ayants-droits se sont manifestés et les banques ont fait obstruction pour ne pas devoir payer deux fois.

■ La Commission Bergier a fait un énorme travail, toutefois elle n'a pas remis ses travaux dans le contexte de l'époque. En ce qui concerne les réfugiés juifs, un rappel de l'attitude très restrictive d'autres pays comme les États-Unis aurait été pertinent. Le rapport parle du petit nombre des comptes en déshérence, mais ne dit mot des avoirs que des survivants ou leurs héritiers ont pu récupérer. 60 % des Juifs des démocraties européennes ont pu reprendre possession de leurs comptes après la guerre. C'est le thème qu'étudie Marc-André Chargueraud dans son livre *La Suisse presumée coupable* avec une préface d'Édouard Brunner, aux Éditions L'Âge d'homme.

■ L'arrêté fédéral interdisant les destructions de documents à caractère historique adopté en 1996 pour la Commission Bergier arrive au terme de sa validité. Les documents vont donc être restitués. Les copies de documents bancaires devront être gardées pendant les 30 prochaines années recommande l'Association suisse des banquiers.

■ La Commission Bergier a adopté son rapport final à Berne. La version définitive du rapport sera publiée en mars 2002. L'ouvrage comprendra une synthèse en 4



BIENTÔT SUR NINTENDO!

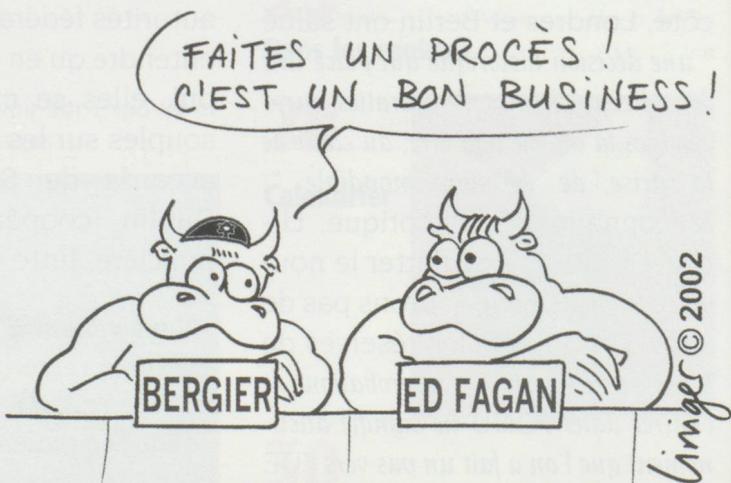
langues et 25 volumes sur l'attitude de la Suisse à l'époque du nazisme. Le mandat de la Commission sera ainsi achevé.

■ Les premières indemnisations de réfugiés juifs refoulés par la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale vont être effectuées. 95 personnes de 14 pays recevront au total 77 500 dollars prélevés sur les 1,25 milliard de l'accord global. 15 personnes qui avaient été refoulées, recevront 2 500 dollars chacune et 80 personnes recevront 500 dollars chacune. Selon l'organisation juive américaine, Claims Conference, elles auraient été victimes

"d'abus ou de mauvais traitements" en Suisse après y avoir été admises comme réfugiés. D'autres versements sont prévus dans les mois à venir.

Apartheid

■ L'avocat Ed Fagan n'épargne pas ses efforts contre les banques suisses et européennes qui ont "financé l'apartheid" en Afrique du Sud. Il a fait paraître dans la presse sud-africaine des annonces pour recruter des victimes souhaitant s'associer à une plainte collective. Cette information a été confirmée par Norbert Gschwend, directeur de Gloria Interna-



Lingier © 2002

l'actualité suisse

tional Multiconsulting. Cette société basée à Herisau/AR et partenaire d'Ed Fagan a signé l'annonce. Norbert Gschwend espère recevoir des centaines de réponses. Avant la publication de cet encart, seules 3 personnes ont fait part de leur intérêt. L'homme d'affaires suisse espère déposer une plainte collective à New York d'ici 2 à 3 mois et il estime qu'en cas de victoire les banques auront à payer des dommages et intérêts de l'ordre de 50 à 100 milliards de dollars. Ed Fagan et un collaborateur de la société appenzelloise se sont rendus au Cap pour des rencontres avec des ONG. Ils espèrent obtenir leur soutien à leur projet; bien que le Gouvernement sud-africain ait renoncé, il y a quelques semaines, à poursuivre la Suisse.

■ Ed Fagan figure dans la ligne de mire de la Fédération suisse des avocats (FSA). Elle s'interroge sur la validité des interventions de l'avocat américain; notamment sa plainte collective contre l'aéroport de Zurich suite au crash de Crossair.

Fonds bloqués

■ Aucune somme d'importance n'a été saisie, pour l'heure, dans le cadre de l'enquête sur la société Al-Taqwa basée au Tessin et soupçonnée de financer l'organisation terroriste d'Oussama ben Laden.

■ Près de 9 millions de francs appartenant à des représentants de l'ancien régime yougoslave de Milosevic ont été bloqués à la demande des autorités yougoslaves. Aucun avoir appartenant à Milosevic lui-même n'a été retrouvé en Suisse.

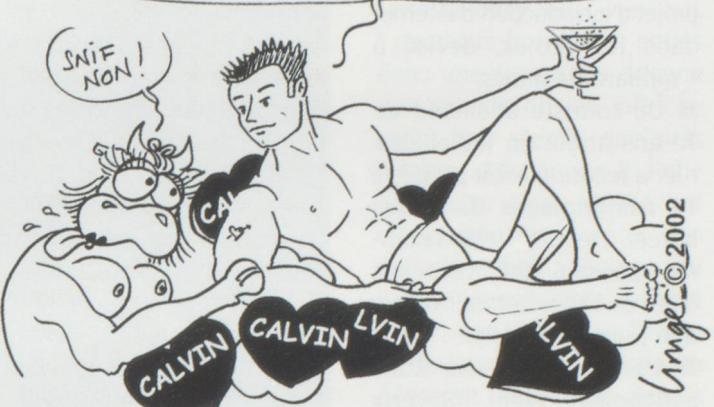
Économie

■ La forte appréciation du franc après les attentats du 11 septembre, est passagère. L'économie suisse persiste sur la pente descendante. Le baromètre du KOF est tombé en octobre à son plus bas niveau depuis près de 5 ans. Le produit intérieur brut de la Suisse n'a progressé que de 0,1 % au 3^e trimestre de 2001 alors que les spécialistes tablaient sur une hausse de 0,5 %. C'est un état de quasi-récession. En novembre l'inflation est à son niveau le plus bas depuis février 1999, soit 0,3 %.

■ Saigroup, holding de Swissair Group et Sairlines a obtenu un sursis concordataire. Le juge accorde un délai de 6 mois et espère que les deux sociétés pourront accroître la valeur de la masse en faillite. Les dettes se montent à 12 milliards et ses actifs à 1,6 milliard de francs. Swissair annonce un taux d'occupation des sièges de 68,6 % du 23 au 27 décembre 2001. Pour la même période, l'année dernière ce taux s'élevait à 64,5 %.

■ L'explosion des ventes de vaccin contre la rougeole en raison des craintes d'attaques terroristes permettent au fabricant de vaccins Berna Biotech d'être optimiste. En 2000 le chiffre d'affaires

T'AS DE L'ARGENT POUPEE ?



faites dépassera 200 millions de francs.

■ Des scientifiques zurichoises ont trouvé comment les virus s'insèrent dans le noyau cellulaire. Cette découverte ouvre de nouvelles perspectives thérapeutiques.

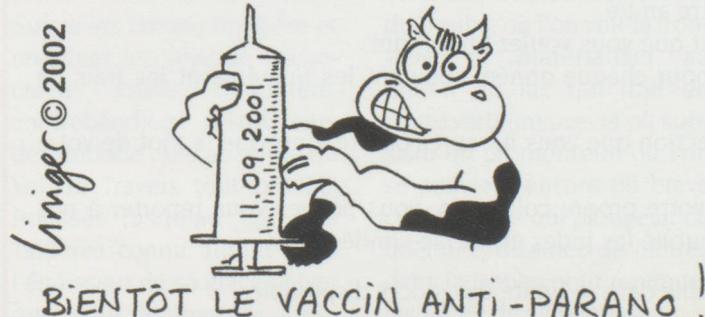
■ Les cas de maladie de Creutzfeld-Jakob ont fortement augmenté. 19 personnes sont mortes en 2001 de cette maladie et 5 autres décès sont suspects. 1 718 cas de salmonellose ont été annoncés de janvier à août 2001, soit une augmentation de 15,5 % des cas par rapport à la même période de l'an dernier.

■ La première maison de tolérance de Suisse réservée à une clientèle féminine s'ouvre à Leibstadt, petite ville du nord du pays proche de la frontière allemande. L'établissement baptisé "Angels" appartient à un nommé Calvin.

■ En 1997, 21 347 recrues ont été interrogées anonymement dans le cadre d'une vaste enquête menée par l'Institut de criminologie de Lausanne. Le noyau dur des hommes violeurs se chiffre à 8,6 %, le nombre des violeurs non détectés se montait à 30 et 4,1 % des recrues ont été abusées sexuellement au cours de leur jeunesse. 4,8 % des recrues disent avoir été battues sévèrement par leurs parents; 4,1 % des garçons disent avoir été gravement abusés et exploités sexuellement au cours de leur jeunesse.

■ Comparaison internationale des compétences scolaires. La Suisse occupe le 17^e rang des 311 pays participant à l'étude. Très moyens en lecture et en sciences, les jeunes de 15 ans sauvent l'honneur en maths. Comparée aux pays économiquement développés, la Suisse doit faire mieux pour ses enfants. 21 % des jeunes utilisent un ordinateur à l'école contre 60 % en moyenne ▶

VACCINS POST-11-SEPTEMBRE : UNE MINE D'OR !



► dans les autres pays. Ce retard sera compensé si le Conseil des États ratifie le projet d'introduction d'Internet dans les écoles, devisé à 1 milliard de francs.

■ Un touriste allemand de 72 ans arrêté en juillet dernier a reconnu avoir perpétré 75 cambriolages dans des hôtels. Depuis 1995, l'homme passait ses vacances d'été en Suisse et se livrait à une tournée de vols.

■ La conseillère aux États zurichoise Vreni Spörry aurait versé un million pour les employés licenciés de Swissair.

■ CICR. Le délégué Ferenc Mayer, Lausannois d'origine hongroise, n'a pas donné signe de vie depuis le 20 décembre. Le Dr Ferenc Mayer travaille depuis 17 ans pour la Croix Rouge. Sa voiture a été retrouvée dans une banlieue de Johannesburg. Léa et David sont les prénoms à la mode en Suisse romande. En Suisse alémanique c'est Laura et Luca qui ont la préférence.

Nature

■ 2002 sera l'Année Internationale de la Montagne. C'est l'ONU qui a accepté une proposition du Kirghizistan. De nombreuses manifestations sont prévues.

www.montagnes 2002.ch

■ Le Grison Theo Maissen a déposé une motion au Conseil des États qui souhaiterait retirer le loup de la liste des espèces protégées. La motion sera débattue au National d'ici à l'été 2002.

■ L'UNESCO a inscrit le 13 décembre le site Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn dans l'inventaire du patrimoine mondial. La région s'étend sur 540 km².

Événements culturels

■ Le peintre Philippe Visson a échangé mille de ses toiles contre un Stradivarius, propriété d'une personne qui désire garder l'anonymat. C'est avec émotion que le luthier chaux-de-fonnier Claude Lebet qui a par ailleurs réalisé une copie du précieux violon, a remis le précieux instrument au peintre et à sa protégée, une musicienne russe. Le violon date de 1707, son nom est Youssopof-Visson. Le premier propriétaire était le prince Youssopof, frère du tsar et meurtrier de Raspoutine.

■ "Bluff". C'est le nom d'un nouveau magazine hors norme. C'est un journal décalé protéiforme. L'équipe de conception est vaudo-genevoise. Le premier numéro tout beau, tout rond est sorti de presse, il ressemble à une pile d'assiettes. Site

Internet en construction.
mail : bluff@genevalink.org

■ Expo.02. Durant l'expo, les gares de Neuchâtel, Yverdon,

EXPO'02, HOTESSES EN COULEUR ARGENT

LE RIDICULE NE TUE PLUS...



Bième et Morat seront équipées d'un système de surveillance vidéo. Le projet ONOMA (Yverdon) révélera combien des deux côtés de la Sarine et sur les deux versants des Alpes, des noms de lieux se répondent et témoignent d'un passé commun. Exemples : La Sagne/NE - Sennwald/SG = endroit marécageux; Mézieres/VD - Metzerlen/SO = ruines d'anciens bâtiments.

■ 600 000 billets sont déjà vendus. Par ailleurs, les syndicats ne veulent pas d'une ouverture prolongée des magasins durant Expo.02

■ Présentations des uniformes des hôtesses et info-guides. Les info-guides couleur argent c'est gai, mais les autres uniformes couleur bronze, c'est déprimant à souhait. Par contre le style est moderne.

■ Nicolas Hayek sponsorisera le spectacle d'ouverture de l'Expo.02. Une Swatch sera créée pour chaque arêteplage. Les montres seront vendues 50 francs dont une partie sera versée à l'expo.



Un cadeau original

Vous souhaitez faire découvrir le Messager Suisse / Suisse Magazine et faire un cadeau original ? Offrez des collections complètes (par année) du Messager Suisse.

Nous pouvons facilement constituer des collections (11 numéros) pour les années 1997, 1998, 1999, 2000, 2001. Les autres années ne sont disponibles que sur demande car nous devons faire des recherches.

Si vous désirez que l'un de vos amis reçoive une de ces collections, procédez de la façon suivante :

Vous nous adressez (Suisse Magazine, 100 rue Édouard Vaillant, 92300 Levallois-Perret)

- le nom et l'adresse de votre ami/e
- le mot d'accompagnement que vous voulez lui joindre
- un chèque de 35 euros pour chaque année, couvrant les numéros et les frais de poste

Et votre ami/e recevra la collection que vous lui aurez offerte ainsi que le mot de votre part.

Si vous n'avez pas conservé votre propre collection, vous pouvez vous reporter à nos récents numéros qui en ont publié les index et les fac-similés.

(*) Quantité limitée. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

**N.B. Les francs mentionnés
sont des francs suisses**